

Questionnaire de demande d'examen d'un instrument de mesure réglementé

Ce questionnaire a pour objectif de recueillir les informations nécessaires à l'enregistrement de votre demande et à l'établissement du devis correspondant. Nous vous remercions de le compléter avec attention. Toute information erronée ou manquante pourra entraîner une modification du devis et des retards dans la réalisation de la prestation.

1. Information sur l'entreprise réalisant la demande

Raison sociale :

Adresse :

2. Représentant de l'entreprise

Nom, Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

3. Objet de la demande

- Examen de type
- Vérification à l'unité (module G)
- Examen de la conception (module H1)
- Certificat de partie ou d'évaluation en application du guide WELMEC 8.8
- Certificat OIML
- Certificat de conformité à une norme

4. Type de demande

- Initiale
- Révision
- Renouvellement

5. Information sur l'instrument

Dans le cas d'une demande initiale, indiquez le type de l'instrument concerné. Dans le cas d'un renouvellement ou d'une révision de certificat existant, nous vous remercions de préciser les numéros des certificats concernés, ainsi que le cas échéant, les éventuelles modifications apportées à l'instrument.

Catégorie d'instrument de mesure :

Désignation commerciale :

Référentiel réglementaire :

Si renouvellement ou révision, n° du (des) certificat(s) :

Informations complémentaires – **Dans le cas d'une révision, préciser la nature des modifications :**

6. Notes d'information

1 - En complément de la présente demande, un dossier technique doit être établi selon la liste des éléments figurant dans la fiche de constitution de dossier relative à l'instrument concerné et transmise par le LNE. Ce dossier doit précisément identifier le référentiel réglementaire sur la base duquel est effectuée la demande.

2- Lorsque des examens et essais sont requis, l'instrument présenté doit correspondre à la description technique transmise dans le dossier de demande.

3- Les modifications du type de l'instrument apportées par le demandeur au cours de la procédure de certification, sans l'accord écrit du LNE, peuvent remettre en cause la validité de l'intégralité de la procédure d'instruction en cours. Les modifications effectuées par le demandeur sur son matériel en vue de corriger une non-conformité aux exigences réglementaires constatée par le LNE doivent être mises en œuvre dans les conditions fixées par le LNE. Ces modifications doivent être documentées par le demandeur et faire l'objet d'un complément de dossier à l'adresse du LNE.

4- Lorsqu'un examen technico-administratif est requis, ce dernier doit préférablement être réalisé avant les essais, de sorte que si une modification d'un instrument s'avère nécessaire suite à cet examen, elle n'induisse pas la nécessité de reprendre tout ou partie des essais.

5- A réception du présent questionnaire, le LNE établit un devis. La prestation de certification débute à réception de la commande correspondante. En fonction de la durée d'instruction, des factures partielles intermédiaires pourront être établies. Dans le cas d'un abandon d'une prestation de certification en cours, la prestation sera facturée au temps passé pour le travail déjà effectué.

6- Lorsque le devis établi par le LNE n'inclut pas les essais d'examen de type en raison d'une demande de reconnaissance d'essais ou lorsqu'une étude de l'instrumentation par le LNE est requise pour établir le programme d'essais, le client reconnaît qu'il aura à prendre à sa charge le coût des essais demandés par le LNE soit en acceptant le devis complémentaire relatif aux essais adressé par le LNE au cours de l'instruction soit en les sous-traitants dans les conditions fixées par le LNE à un laboratoire fournissant une prestation équivalente.

7. Engagements de l'entreprise

L'entreprise s'engage à

- répondre en permanence aux exigences de certification énoncées dans la réglementation applicable à l'instrument couvert par la demande, et à mettre en œuvre les changements appropriés en cas d'exigences nouvelles ou de révisions d'exigences du référentiel réglementaire.
- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation des évaluations et à transmettre le dossier technique et le cas échéant les échantillons nécessaires,
- ne communiquer que des informations dont l'Entreprise s'assure qu'elles sont loyales et sincères ;
- faire des déclarations sur la certification en cohérence avec le certificat émis par le LNE,
- à ne pas utiliser la certification obtenue d'une façon qui puisse nuire au LNE ni faire de déclaration ou de communication sur la certification qui puisse être considérée comme trompeuse ou non autorisée.
- En cas de transmission de copies de certificats à autrui, à les reproduire dans leur intégralité.
- En cas de suspension, de retrait ou à l'échéance de la certification, l'entreprise s'engage à cesser d'utiliser l'ensemble des moyens de communication qui y fait référence.
- à informer, sans délai, le LNE des changements pouvant avoir des conséquences sur la conformité de l'instrument ou la validité de la certification émise (ex : changement de statut juridique de l'entreprise, modification de l'instrument couvert par le certificat, etc).

Je soussigné, représentant de l'entreprise demandeuse, certifie avoir lu, compris et être en accord avec les éléments figurant aux points 6 et 7 du présent questionnaire.

Je certifie que les informations figurant dans ce formulaire de demande sont correctes et accepte de payer les frais qui seront facturés sur la base du devis établi par le LNE et accepté par l'entreprise.

Je confirme que l'entreprise n'a pas effectué de demande similaire auprès d'un autre organisme notifié pour l'instrument concerné (pour les examens CE de type et les approbations CEE de modèle seulement).

Nom, Prénom :

Fonction :

Signature et cachet de l'entreprise

Date :

Ce formulaire est à retourner au

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Direction du développement

1 rue Gaston Boissier

75724 PARIS CEDEX 15